



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériels

Question écrite n° 53547

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le libellé des enveloppes destinées aux opérations électorales dans les bureaux de vote ainsi que sur les circulaires adressées aux maires par les services de l'État. Ces documents ne portent pour mention que "monsieur le président du bureau de vote" ou monsieur le maire". De nombreuses femmes président des bureaux de vote et exercent des mandats de maires. Elles font remarquer, à juste titre, que les mentions portées sur lesdits documents pourraient être aisément modifiées afin de respecter là aussi la parité. Il souhaite connaître les mesures susceptibles d'être mises en oeuvre à cet égard.

Texte de la réponse

De nombreuses femmes président des bureaux de vote et exercent des mandats de maires. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années déjà, les circulaires du ministre de l'intérieur relatives à l'organisation matérielle et au déroulement des scrutins sont adressées à « Mesdames et Messieurs les maires ». En outre, chaque préfecture est tenue de mettre à jour le Répertoire national des élus (RNE), fichier contenant la liste des maires du département. Grâce à l'utilisation de ces fichiers par l'ensemble des services de l'État et aux outils de publipostage offerts par les logiciels de traitement de texte, la parité peut être respectée au mieux dans chaque courrier adressé aux maires. Les correspondances envoyées aux présidents des bureaux de vote sont quant à elles principalement adressées par les mairies elles-mêmes. Les services du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ne manqueront pas de rappeler à l'ensemble des acteurs chargés de l'organisation des élections (préfectures, mairies...) de bien veiller à ce que la féminisation des mentions soit réalisée.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53547

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6323

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5832